

A

nnexe V

TABLEAU DE CORRESPONDANCES DES ÉPREUVES

CAP cordonnier réparateur Arrêté du 24 novembre 1989 Dernière session 2006	CAP cordonnerie multiservice Défini par le présent arrêté 1ère session 2007
	UP1 - Relations avec la clientèle
EP1 - Analyse du travail et technologie + EP2 - Mise en œuvre de la réparation (1)	UP2 - Travaux sur chaussures
	UP3 - Activités du multiservice
Unités générales (2)	Unités générales
UG1 - Français et histoire-géographie	UG1 - Français et histoire-géographie
UG 2 - Mathématiques-sciences	UG 2 - Mathématiques-sciences
UG 3 - Éducation physique et sportive	UG 3 - Éducation physique et sportive

Pendant la durée de validité des notes :

(1) Les notes obtenues aux épreuves pratiques EP1 + EP2, chacune affectée de son coefficient, donnent lieu au calcul d'une note qui peut être reportée sur UP2.

Lorsque la note à EP2 a été obtenue avant 2005, elle est affectée du coefficient total incluant la vie sociale et professionnelle.

(2) Les correspondances des notes d'enseignement général obtenues antérieurement à la session d'examen de 2005 sont régies par les dispositions de l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du CAP.

N.B. : Toute note obtenue aux épreuves, à compter du 1er septembre 2002, peut être conservée (décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au CAP).